Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 23 juin 2016

n° 19156

Brexit : les responsables roumains espèrent que le Royaume-Uni reste au sein de l'UE.
Le Président conteste devant la Cour constitutionnelle la modification du statut des élus locaux.
Les partis politiques commencent à négocier les alliances électorales pour les législatives.

Brexit. Les médias roumains suivent avec attention particulière le déroulement du référendum au Royaume-Uni, en recueillant de nombreux commentaires.

Interrogé par *News.ro,* Liviu Iolu, porte-parole du Gouvernement, a déclaré qu'il y avait une inquiétude au niveau du Gouvernement roumain, précisant qu'une position officielle serait annoncée après la publication des résultats.

Adevărul recueille les opinions exprimées par les députés européens roumains, qui plaident tous, à l'exception de Laurențiu Rebega, membre du groupe Mouvement pour l'Europe des Nations et des Libertés (MENL), pour que la Grande Bretagne reste au sein de l'Union et mettent en garde quant aux conséquences négatives d'un Brexit.

La députée européenne Renate Weber (ALDE) a estimé sur *RFI Roumanie* que Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, devrait démissionner si la Grande-Bretagne décidait de quitter l'Union. « Je suis très déçue par les performances de la Commission dirigée par Monsieur Juncker. Si un Brexit signifie automatiquement la démission du Gouvernement de Londres, il devrait avoir le même effet au niveau de l'UE, avec pour conséquence, une période d'instabilité. [...] Il devrait y avoir une responsabilité politique au niveau de l'UE », a affirmé la députée européenne.

Sous le titre « *Brothers in arms. L'étrange lien entre les Roumains et les Britanniques* », Cristian Pantazi analyse sur *HotNews.ro* les raisons pour lesquelles la Roumanie voudrait que la Grande-Bretagne reste dans l'UE. Selon l'éditorialiste, le Royaume-Uni compte parmi les rares alliés ayant soutenu la position intransigeante de la Roumanie vis-à-vis de la Russie ou les droits des pays ne faisant pas partie de la zone euro. La Grande-Bretagne accueille un grand nombre de travailleurs roumains et attire un nombre croissant d'étudiants. Pour la Roumanie, la présence de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne est une garantie contre l'Europe à deux vitesses. Cristian Pantazi rappelle la contribution de la Grande-Bretagne aux réformes de la justice et l'économie roumaines et les positions exprimées par les ambassadeurs britanniques en faveur de l'Etat de droit. En tant que contributeur net au budget de l'Union européenne, la Grande-Bretagne a aussi concouru à la réduction des décalages entre la Roumanie et les autres Etats-membres.

« *Qui est intéressé par la destruction de l'Union européenne* ? » s'interroge l'analyste Cristian Unteanu, correspondant d'*Adevărul* à Bruxelles, estimant que le référendum sur le Brexit est juste une expression de la déception des citoyens des Etats-membres par rapport aux difficultés de Bruxelles dans la gestion des problématiques complexes comme la crise des migrants. D'autre part, la Russie a réussi à créer des liens étroits avec des partis européens promouvant un nationalisme agressif et des attitudes antieuropéennes. La montée du nationalisme a déjà créé une brèche au sein de l'Union européenne. Selon le journaliste, une reconfiguration de l'Union est en préparation, les Etats-membres étant répartis entre un « noyau dur » et le reste.

Le Président conteste devant la Cour constitutionnelle la modification du statut des élus locaux. Le Président Klaus Iohannis a saisi hier la Cour constitutionnelle au sujet d'une modification de la Loi 393/2004 sur le statut d'élus locaux. Selon un amendement adopté le 8 juin dernier par le Sénat, les élus locaux condamnés avec sursis pourront continuer d'exercer leurs mandats. Cette modification avait déjà été adoptée une première fois par le Parlement en décembre 2015, en fin de session parlementaire, mais a ultérieurement été renvoyée pour réexamen par Klaus Iohannis en janvier 2016 (*România Liberă*, *România TV*).

« Dépénalisation » de certains cas de conflits d'intérêts pour les parlementaires. Les parlementaires ayant embauché des membres de leurs familles au sein de leurs cabinets avant 2013 ne seront plus accusés de conflits d'intérêts par l'Agence nationale d'intégrité (ANI). Le Parlement a voté hier avec une majorité de 306 voix une loi qui apporte des précisions à l'article 38 de la loi sur le statut des parlementaires, interdisant l'embauche d'un membre de la famille comme collaborateur de cabinet. Selon la loi adoptée hier, cette interdiction ne s'appliquera pas rétroactivement par rapport à son entrée en vigueur (octobre 2013). Le statut des parlementaires prévoit depuis 2013 l'interdiction que les parlementaires embauchent dans leurs cabinets de parents jusqu'au troisième degré (*Agerpres*). L'Agence nationale d'intégrité a annoncé que 29 procès judiciaires visant des parlementaires étaient en cours. De 2011 à 2015, l'ANI a constaté 56 cas de conflits d'intérêts administratifs et 26 cas de conflits d'intérêts pénaux (*Digi24*). Raluca Prună, ministre de la Justice, a déclaré qu'elle regrettait le vote du Parlement, dénonçant une « tyrannie parlementaire ». « Je reste une adepte du parlementarisme, mais du parlementarisme responsable, au service des citoyens » (*Agerpres*).

Loi sur les retraites spéciales pour les élus locaux. Le Parlement a adopté mardi une deuxième fois avec amendements la loi introduisant des pensions spéciales de retraite pour les anciens élus locaux (maires, maires adjoints, présidents et vice-présidents de conseils départementaux). La loi a déjà été adoptée une première fois en décembre 2015, mais a été ultérieurement invalidée par la Cour constitutionnelle, à la suite d'une contestation déposée par le Gouvernement. La nouvelle version a été adoptée hier par le Sénat avec 101 voix pour, une voix contre et six abstentions. Selon la nouvelle version, les pensions seront imputées sur les budgets des autorités locales. Egalement, les anciens élus locaux qui ont également été parlementaires doivent opter pour une seule retraite spéciale, dans la mesure ou les anciens parlementaires bénéficient également de retraites spéciales. Dragoș Pîslaru, ministre du Travail avait averti dimanche dernier que tout élargissement du système de retraites spéciales aurait un impact sur la viabilité du système de sécurité sociale.

Selon la loi adoptée hier, les maires, les maires adjoints, les présidents et les vice-présidents des conseils départementaux bénéficieront des pensions spéciales de retraite variant de 1 000 lei (222 euros) à 6 500 lei (1 444 euros), en fonction du poste occupé et de l'ancienneté : maire de commune rurale (1 000 – 3 100 de lei), maire de ville (1 300 - 3 900 de lei), maire de municipalité (1 600 – 6 500 de lei) et président de conseil départemental (1 700 – 5 200 lei) (*România Liberă*).

Négociations des alliances électorales en vue des élections législatives. Selon *Adevărul*, les résultats des élections locales indiquent que les deux grands partis – le parti social-démocrate (PSD) et le parti national libéral (PNL) – obtiendront aux élections législatives de la fin de l'année des scores similaires (plus de 30%) et ne pourront pas gouverner tout seuls. Par conséquent, tant les sociaux-démocrates que les libéraux sont à la recherche d'alliances électorales pour leur permettre d'obtenir la majorité au Parlement. Les libéraux voudraient absorber trois petits partis, l'Union nationale pour le progrès de la Roumanie (UNPR), le parti social-roumain (PSRO) et le parti national démocrate (PND), pour leur permettre de maximiser leurs chances aux législatives. Cependant, les négociations s'annoncent difficiles dans la mesure où les représentants de l'UNPR demandent d'avoir au moins 18 sièges de parlementaires. D'autre part, Liviu Dragnea, président du parti social-démocrate (PSD), partenaire de l'UNPR dans l'actuelle majorité parlementaire, s'est déclaré dérangé par les négociations PNL-UNPR.

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- François Saint-Paul, ambassade de France en Roumanie, a remis hier soir les insignes d'officier de la Légion d'honneur au professeur Nicolae Zamfir, directeur du projet Extreme-Light Infrastructure - Nuclear Physics (ELI-NP), lors d'une cérémonie à la Résidence de France. « Sans la détermination, l'expertise, le savoir et la patience de monsieur le professeur Zamfir, le projet ELI-NP n'aurait pas pu voir le jouer à Măgurele », a déclaré l'ambassadeur. A son tour, le professeur Nicolae Zamfir a affirmé que l'évolution de la physique nucléaire en Roumanie était en grande partie le résultat de la coopération avec la France (*Agerpres*, *Radio România Actualități*, *Rador*).

- Hommages en France à l'historien franco-roumain Mircea Berindei, décédé le 19 juin dernier. Le quotidien français Le Monde apporte aujourd'hui un hommage à cette personnalité scientifique prestigieuse et figure importante de l'exile roumain (*RFI Roumanie*).

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie